

INTERVENTION de Germaine LAMY, coordonnatrice PRE à Neuville-sur-Saône

1) Comment a été réfléchi la place des familles dans le dispositif

Notre réflexion à propos de la place des familles s'ancre dans nos convictions éducatives confortées par les textes officiels. Dès les premières lignes de la lettre de cadrage, le législateur nous précise qu'à travers le Programme de Réussite Éducative, il s'agit "d'accompagner l'enfant en prenant en compte la globalité de leur environnement", sous-tendu la prise en considération de l'enfant dans sa famille.

Puis le même texte devient plus explicite : il est écrit que "cet accompagnement ne peut se faire sans l'implication du parent", ce même parent que nous devons "soutenir" le cas échéant. Ils doivent "être associés à la démarche dès l'identification et participeront par la suite à toutes les étapes du parcours proposés à leur enfant".

Dans le P.R.E de Neuville-Sur-Saône et de Genay, la réflexion sur la place des familles a été décrite dans la charte de confidentialité et de fonctionnement. Ce document est le résultat d'une co-écriture de tous les membres du groupe technique.

Dans la prise en charge du P.R.E, l'enfant, l'adolescent est par définition mineur. La Loi nous oblige donc à associer le parent. C'est pourquoi, notre procédure envisage l'engagement des familles dès repérage du professionnel, du bénévole, en contact direct avec l'enfant.

Mais, très vite, le parent doit être informé de ce repérage et associé le plus rapidement.

En pratique sur notre territoire nombre d'acteurs repérant ne se sont pas sentis prêts à mener cette information sur le P.R.E. Toutefois, pour ceux qui étaient convaincus, ils transmettaient à minima nos coordonnées. C'est donc pour 60 % des enfants pris en charge les parents qui ont poussé notre porte. Au fur et à mesure de la diffusion sur notre dispositif, cette tendance n'a fait que s'accroître.

2) Des valeurs éducatives qui nous aident à créer des conditions d'accueil

Nous avons mis en acte plusieurs principes et valeurs, notamment ceux qui nous permettent de considérer les personnes que nous recevons non réductibles à ce qu'elles montrent à un moment difficile de leur existence. Toujours avoir à l'esprit, que chaque parent vient nous voir **par amour** pour son enfant, et que s'il se mobilise pour cette difficile démarche c'est qu'il est désireux d'engager quelque chose **pour le bien de celui-ci**.

L'entretien se doit être déculpabilisant, non jugeant, rassurant. En tant que professionnelles, nous nous efforçons d'être écoutantes, disponibles, concentrées pour que chacun des parents se sente digne d'intérêt, d'écoute.

Nous accueillons donc les parents avec cet état d'esprit, avec le souci de leur **intégrité** et de leur **dignité**, pour un premier entretien sans la présence de l'enfant ou du jeune concerné. Nous menons l'information sur le dispositif tel qu'il a été mis en place sur le territoire. Au cours de cette rencontre, nous précisons l'identité de tous les partenaires qui seront informés et qui participeront à l'étude de la situation de leur enfant. Puis, si le parent le désire toujours, il peut dans un second temps nous parler de son enfant.

Il nous faut préciser que nous recevons toujours les familles à deux professionnels. Cette condition d'entretien nous importe beaucoup puisque cette double présence, souhaitée par les membres du groupe pluridisciplinaire, validée en groupe technique, qu'il nous a fallu expliquer auprès des élus, permet de montrer aux parents qu'aucune des référentes ne détient un quelconque pouvoir de décision, que nous sommes bien la représentation physique du groupe d'experts qui étudiera la situation de leur enfant. Cela nous confère une posture de recul et même de protection lorsque les entretiens familles deviennent difficiles, lourds, chargés d'émotivité. Une double présence qui nous maintient dans des conditions d'écoute optimales.

Selon les principes voulus par les membres du groupe pluridisciplinaire, nous **accueillons** les informations des parents, évitant toutes les questions type "questionnaire administratif".

Cet accueil d'informations s'articule autour de 3 grands items :

- ▶ Description des fragilités de leur enfant,
- ▶ Les points forts,
- ▶ Et ce qui, d'après eux, aiderait leur enfant

Ce dernier point permet au parent d'être reconnu en tant qu'éducateur et donc en capacité de préconiser des actions, une expression forte qui le montre volontaire d'agir en faveur de son enfant.

Nous l'avons déjà dit, nous ne jugeons pas et **accueillons** les informations dans l'ordre exprimé par les parents. Si besoin, nous recadrons par relecture de ce qui a été déjà dit. Le parent peut toujours compléter ou encore supprimer certains propos.

Ce premier entretien se termine par la lecture complète du document, reprenant le descriptif de la situation. Nous proposons au parent d'y apposer sa signature et de nous autoriser ainsi à parler de leur enfant lors des recueils d'informations auprès des personnes citées et à nommer leur enfant lors de l'étude de la situation, lors de la réunion du groupe pluridisciplinaire : la seule instance régie par le principe de l'information partagée.

Nous nous exprimons par un discours authentique dans lequel les procédures et leurs conséquences sont clairement précisées

Nous menons cet entretien avec empathie, créant les conditions d'une rencontre à l'issue de laquelle le parent peut envisager la réussite possible de leur enfant. Une réussite dont ils sont à l'initiative et pour laquelle ils seront soutenus, aidés.

Une démarche qui responsabilise les parents :

L'objectif est que les parents **soient d'accord** avec le parcours proposé parce que celui-ci leur semble être adapté à la situation de **leur enfant** (sous entendu que les actions préconisées puissent lui permettre de réussir) ; qu'en tant que parents **ils s'engagent avec** les professionnelles du P.R.E. **pour leur enfant et qu'ils prennent la responsabilité de nous** autoriser à mettre le parcours en œuvre.

3) Le rôle des référentes comme l'interface entre familles et acteurs éducatifs

Les référentes autorisées par les parents à mener un recueil d'informations, rencontrent les professionnels cités lors du premier entretien parent. Ces recueils d'informations nous ont permis d'aller au-devant d'acteurs qui n'étaient pas toujours favorables à la mise en place du P.R.E. Notre "laissez-passer" c'est justement l'autorisation signée des parents. Cette marque de confiance est très appréciée par les professionnels.

À l'issue de ces démarches, les référentes procèdent à une compilation d'informations pour effectuer ensuite une synthèse régie par les principes du secret professionnel.

Ce tableau sera proposé au groupe pluridisciplinaire. Au cours du travail effectué par ce groupe, les référentes revêtent un rôle de transmission de la parole des parents en premier lieu, puis celle des autres personnes rencontrées et complètent au fil de l'étude de la situation les informations figurant sur le tableau.

Notre rôle est de toujours mettre en exergue le potentiel des familles et leurs fragilités afin que soit élaboré le parcours adéquat, prenant en compte ces deux pôles.

Puis, les référentes recontactent les parents après le travail du groupe pluridisciplinaire. L'objectif est de rendre compte du parcours préconisé pour leur enfant. Il est composé d'actions existantes dans le droit commun, de rendez-vous à organiser avec les partenaires impliqués et des actions spécifiques P.R.E. Après, nous demandons à nouveau aux parents de signer un document "d'engagement parental".

Cette deuxième signature, nous l'avons pensée comme l'occasion pour le parent d'infirmier ou de confirmer la démarche initiée après un temps de réflexion et peut-être de partage avec son enfant, son conjoint... Notre souhait est d'éviter toute difficulté au parent ayant saisi le P.R.E. en cas de conflit intrafamilial.

Au cours de ce second entretien, la présence de l'enfant, de l'adolescent est demandée. Les référentes lui expliquent la démarche entreprise par ses parents, leur souhait de l'inscrire dans une démarche de réussite, de vouloir son bien... L'enfant, l'adolescent est invité également à signer l'engagement.

Les actions peuvent désormais être engagées. Au fil des étapes, les parents sont sollicités pour les évaluations intermédiaires. Selon la situation, un partenaire peut être associé.

Les référentes restent disponibles et joignables. Des rencontres régulières sont organisées afin de suivre de façon réactive l'évolution de l'enfant.

Une information succincte et un retour est prévu auprès des enseignants. Les familles et l'enfant sont avertis de ces transmissions.

4) La chaîne partenariale

Pour vous parler de cette chaîne partenariale, nous avons choisi de revenir sur le travail du groupe pluridisciplinaire. C'est dans cette instance que concrétise **le partenariat d'action**. Rappelons qu'autour de la table se trouvent un enseignant, un directeur d'école, une conseillère d'éducation, le médecin du Conseil Général, l'assistante sociale du Centre de Planification, une éducatrice de prévention, une psychologue scolaire, une assistante sociale de P.M.I., des professionnels des CCAS des deux communes, ainsi que les responsables des services "Jeunesse", les coordinateurs du Contrat Éducatif Local.

Nous avons posé les bases de cette synergie de travail par une meilleure connaissance mutuelle des instances représentées autour de la table, c'est-à-dire par l'échange de notre pratique, le partage de la connaissance du terrain, les différentes possibilités de prises en charge **où chacun reconnaît ses propres limites mais cherche réponse dans les missions des autres partenaires, toujours dans l'intérêt de la personne .**

Cette substrat de travail composé de compétences multiples initie **le savoir agir réfléchi**, celui qui nous permettra de déterminer les objectifs du parcours et les actions individualisées adaptées aux situations étudiées.

Nous nous situons dans une logique de réflexion au service de l'action raisonnée.

Pour une même situation, l'accompagnement préconisé peut intervenir dans plusieurs champs de la sphère médico-socio-culturelle: Nous pouvons proposer une action en lien avec l'apprentissage, une autre action en lien en réponse à un premier diagnostic sanitaire, une autre action peut être envisagée dans le champ de la parentalité...etc....

Le P.R.E. s'inscrit donc dans cette chaîne partenariale à des étapes différentes toujours indexé à la situation étudiée. Quelques fois, il s'agit de remettre en lien des familles avec la M.D.R. (les services sociaux du Conseil Général) suite à des relations distendues. Nous rappelons que les professionnels du Conseil Général sont fortement impliqués dans le dispositif dans lequel ils sont force de proposition d'aide pour les familles.

Dans de nombreuses situations cette mise en lien est concrète et précisée sur le "document engagement". Nos partenaires nous rapportent que les familles viennent avec ce document lors de leur (re)prise de contact.

Dans ce cas, le P.R.E. a été le "facilitateur" de cette remise en lien.

À d'autres moments, nous sommes à l'initiative d'un premier rendez-vous avec les institutions car notre priorité reste d'inscrire l'action dans le droit commun, nous pouvons par exemple interpeller le RASED pour des difficultés scolaires....

Il n'est pas rare et c'est même de plus en plus le cas lors de la réunion du groupe pluridisciplinaire que les partenaires en présence proposent spontanément leur soutien : ainsi parmi les actions proposées, il peut être préconisé un rendez-vous avec l'assistante sociale du centre de planification dont l'expertise de la problématique adolescente est mise au service des familles.

Ces propositions spontanées ont d'ailleurs permis de mettre en œuvre un atelier spécifique P.R.E. il s'agit d'un atelier médiation parent/école. Cette action est encadrée par une enseignante qui reçoit individuellement les familles. C'est la même personne qui par ailleurs amène les conférences débats dans le cadre des actions parentalité.

Le P.R.E. doit amener ces mises en lien vers ces partenaires ressources pour la famille afin de leur donner les moyens d'engager à terme des démarches.

Si nous reprenons : les partenaires sont autour d'une table lors de la rencontre pluridisciplinaire mais ils sont aussi les représentants institutionnels d'un réseau. Educatif, pour la plupart il s'agit d'institutions pérennes existantes sur le territoire.

Nous avons l'ambition, en soutenant dans un premier temps la famille, à « aller vers » qu'elle puisse à terme devenir autonome dans la ville et aller chercher l'aide dont elle a besoin (pour elle et ses enfants) par la prise de conscience de ses propres ressources (à se déplacer, à connaître les soutiens que peuvent lui apporter les institutions

Ainsi, ce partenariat s'articule autour de la famille. Si celle-ci en est d'accord, les démarches s'enclenchent. Elles sont facilitées par divers moyens : la signature de l'engagement, les appels préalables, l'accompagnement physique... C'est à la famille de nous préciser ce qu'elle attend de nous, ou encore à nous d'évaluer de type d'accompagnement qui lui permettra de progresser.

La famille se trouve au centre d'un réseau et, par conséquent, au cœur des compétences diversifiées. Soit, selon les principes du secret professionnel et de l'information partagée, chaque partenaire ne détient pas de manière exhaustive les informations la concernant mais les parents doivent toutefois sentir que les personnes sont en lien et travaillent en cohérence.

Des actions spécifiques sont également proposées aux parents :

- ▶ La création d'un lieu de convivialité,
- ▶ Des conférences-débats au lieu parentalité (les référentes P.R.E proposent les thèmes qui émergent des problèmes repérés chez les parents),
- ▶ Des visites en famille de lieux culturels,
- ▶ Des théâtres-forum mettant en scène des situations de vie quotidienne que les parents ont accepté de voir jouer par des comédiens.

Des participations aux actions proposées à leurs enfants. Les évolutions dans ce sens se confirment et nous demandons à tous nos vacataires intervenant auprès des enfants de prévoir un temps parents.

Il y a aussi des familles qui ont également saisi le P.R.E. pour plusieurs de leurs enfants et, là encore, **c'est la problématique familiale** qui est prise en compte, et qu'il convient de traiter : pour y répondre un atelier spécifique P.R.E est organisé : Il accueille les fratries leur permet de s'exprimer à travers un médiateur artistique. Nous précisons que cet atelier est supervisé par un psychologue.

Une autre action a été mise en place : la vacation d'un médecin qui reçoit les parents et les enfants qui le désirent suite à la préconisation du groupe pluridisciplinaire.

Cette action permet de soutenir et d'aider les parents dans le cas d'une problématique touchant la santé somatique, psychologique... C'est la garantie que toute parole ayant trait à une pathologie sera déposée dans un lieu strictement confidentiel et médical, que personne ne saura ce qui s'est dit. Là encore le parent est soutenu : le médecin vacataire organisera tous les relais sanitaires que la situation exige.

Deux autres actions "Famille" attendent qu'une situation vienne les mettre en œuvre : il s'agit d'un atelier jardinage et d'un atelier cuisine.

Les perspectives

Nous voulons accentuer cette tendance et donner aux parents les moyens de se conforter dans leur rôle éducatif par le biais d'espace de paroles, de participation à des conférences, de théâtre-forum. Nous avons également établi les prémices d'une collaboration avec l'école des parents. Nous réfléchissons aussi à la mise en place de parrainage, l'objectif étant de favoriser l'accès à la culture des enfants et des parents.

La plus-value

La plus-value réside dans la force de proposition d'accompagnement globale faite aux familles. (De l'enfant la fratrie aux les parents)

Le P.R.E est une nouvelle action pour les parents. Il signifie un nouvel espoir. D'accès facile, il permet de remettre le parent en action, de lui redonner courage, de le remettre en dynamique. Puis le P.R.E. peut du fait des possibilités d'accompagnement spécifique et singulier amener les familles à prendre contact vers des institutions qui les inquiétaient et vers lesquelles il leur était plus difficile d'engager une action.

Enfin, et pour conclure, je rappellerai que ce travail en partenariat nous permet d'éviter le piège de faire le bien de l'autre, selon son propre désir, sa propre représentation de ce qu'un enfant, un adolescent a besoin. Travailler ensemble autour d'une table_ en échangeant sur une situation, en confrontant ses préconisations de parcours, en les soumettant à l'avis et aux commentaires des autres partenaires issus d'autres institutions, cela permet de clarifier ses propres intentions de prendre conscience des phénomènes de transfert : un travail d'humilité éducative....